

L'an deux mille vingt-cinq, le dix novembre à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Ophélie MOREL, Madeleine ORIOL, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Eliane RAVISTRE à Martine BUGNOT, Diane SUIPHON à Stephen GAUTIER

Absent : Jilian MILLET

Secrétaire de séance : Michel VUGNON

Date de convocation : 06/11/2025

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17/10/2025.

2. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Salle polyvalente : Daniel MOREL informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux de rénovation énergétique. Le sol souple a été posé, reste à effectuer les soudures et la pose des plinthes. En matière d'éclairage intérieur, l'entreprise DUCLUT doit réaliser des réglages pour remédier aux zones d'ombre côté Est. Le rideau amovible entre la grande salle et la salle du bar, installé par ALGAFLEX, est trop bas et sera repris. La mise en peinture du hall d'entrée a été réalisée lorsque les peintres étaient disponibles sur place.

Pour le local Centre de Loisirs, le Conseil prend note des observations concernant les travaux réalisés : la commission se rendra sur place le 17/11/2025 pour une recherche de solutions : l'eau qui stagne sur l'escalier Ouest, vérification de la taille des marches, demande de détecteur de mouvement positionné à la sortie de secours. Michel VUGNON rappelle enfin que la protection de l'unité extérieure de la pompe à chaleur doit être réalisée en urgence.

En ce qui concerne les malfaçons liées aux travaux de la façade Sud réalisés en 2019, compte tenu de l'état de la porte d'entrée de la salle du bar et des stores du Centre de Loisirs, Daniel MOREL informe le Conseil que l'entreprise MONTBARBON reste enjoignable. Il est décidé de recourir à la garantie décennale par courrier recommandé.

Délibération n° 2025-11-048 : conditions de mise à disposition de la salle polyvalente

Le Maire rappelle les conditions de mise à disposition de la salle polyvalente, validées par délibération du 11/09/2020, et propose au Conseil d'examiner le projet de contrat de location présenté lors de cette séance pour les locations à partir du 01/01/2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, valide les termes de la location de la salle polyvalente, comme suit :

- La personne signataire du contrat de location doit souscrire l'assurance à son nom, réaliser l'état des lieux et la remise des clés,
- La sous-location est interdite,
- Pour accéder au tarif local pour l'organisation d'un mariage, un des deux futurs mariés ou un des ascendants directs au moins d'un des futurs mariés doit résider dans la commune. Dans l'hypothèse d'un détournement de cette règle, le tarif extérieur s'appliquerait et le différentiel serait retenu sur la caution versée.

Le Conseil approuve les termes du contrat de mise à disposition pour les locations à partir du 01/01/2026.

Un représentant de chaque association participera au rendez-vous fixé le 06/12/2025 à 08h00 pour effectuer l'échange des tampons sur les 240 chaises et le nettoyage des tables et chaises de la salle polyvalente.

ASSAINISSEMENT

Les propriétaires de l'immeuble 41-51 route de la Dombes sollicitent des informations concernant la conformité de l'évacuation des eaux usées. La commission Infrastructures se rendra sur place le 17/11/2025.

SECURITE ROUTIERE

Allée de Romans : M. le Maire revient sur la déviation engendrée par les travaux d'assainissement se déroulant actuellement sur la commune de Neuville-les-Dames et sur l'accident de car scolaire survenu le 04/11/2025 sur l'Allée de Romans. Heureusement, l'incident n'a causé aucun blessé. Le Maire souligne la rapidité d'intervention des pompiers et des forces de l'ordre et la présence de Mickaël TRUCHOT afin de sécuriser la circulation.

La commission Infrastructures se rendra sur place pour inspecter l'accotement et déterminer les mesures à prendre pour sécuriser le virage concerné.

Carrefour de la Genêtière : à la suite du dernier accident survenu à ce carrefour de la RD936 et la RD26 la commune a reçu un courrier de relance de la part des propriétaires de la maison à proximité. Daniel MOREL se charge de rappeler le maire de Chaveyriat afin de relancer la démarche concertée auprès du Département de l'Ain.

Totems sécurisation des écoles : à la suite de l'acte de vandalisme sur le totem implanté au carrefour Route de Neuville-les-Dames/Rue de la Source, le maire confirme que la Gendarmerie mène actuellement une enquête. La commission Infrastructures examinera le totem pour déterminer s'il est réparable.

VOIRIE

Plots routiers : les plots sont en cours d'installation aux passages piétons et aux îlots.

Cimetière : le mur d'enceinte se dégrade. La commission décide de se rendre prochainement sur place.

Projecteurs city stade : dans le cadre de cette consultation, deux devis ont été soumis :

- SAS DUCLUT & FILS : 5 077,69 € HT
- MESTRE ELEC : 3 880,00 € HT

Le Conseil municipal retient le devis le moins disant, soit MESTRE ELEC à 3 880,00 € HT soit 4 656,00 € TTC.

3. CADRE DE VIE

URBANISATION

Zone 1AU ouest : le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le nom « Les Portes du Village » au futur lotissement de 21 lots dont quinze à construire sur la parcelle située Route de Neuville-les-Dames, en face de la salle polyvalente.

URBANISME

SCI PORTE DE LA DOMBES : Jérôme LACOUR informe le Conseil municipal que, suivant l'évaluation de l'état de la construction existante et afin d'anticiper les éventuels impacts d'une démolition sur les bâtiments avoisinants, l'entreprise JMTP se dit optimiste pour la consolidation des murs mitoyens. En fonction de l'acceptation de son devis par le propriétaire de l'immeuble, la démolition pourrait se réaliser dans les prochaines semaines.

TERRAINS

Délibération n° 2025-11-049 : acquisition terrain en zone 1AUX

Le Maire rappelle le courrier adressé le 01/11/2025 par Jean Yves CATHELAND par lequel il propose la vente de terrains situés en zone 1AUX (ouest de la zone d'activités) à la commune de Condeissiat. Il s'agit des parcelles D0378 d'une superficie de 715 m² et D0380 d'une superficie de 7 383 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant le risque d'engager une telle somme en fin de mandat, considérant l'incertitude concernant l'aboutissement du projet d'extension de la zone artisanale et considérant la prudence dont il convient de faire preuve vis-à-vis de la loi ZAN, décide de ne pas accepter l'offre soumis par le propriétaire. Le Conseil dit que l'acquisition des parcelles D0378 et D0380 peut se réaliser au prix de 1,00 €/m², soit au total 8 098,00 € et autorise le Maire à signer tout acte afférent à cette opération en tant que représentant de la commune.

4. ENFANCE JEUNESSE

PERISCOLAIRE

Centre de Loisirs : Carine RIGOLLET donne le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu avec le nouveau bureau de l'association Centre de Loisirs. Un point a été fait des comptes financiers, des horaires des agents municipaux mis à disposition à la garderie périscolaire, des travaux de rénovation en cours.

Restaurant scolaire : Carine RIGOLLET informe le conseil qu'en raison des travaux de rénovation énergétique, le repas de Noël de la cantine ne pourra s'organiser à la salle polyvalente.

Elle indique avoir fait une demande au Restaurant Rolande qui propose de mettre à disposition une salle de restauration et accueillir les élèves dans de bonne conditions avec un menu festif qui resterait dans les limites du budget habituel.

ANIMATIONS

Club Condeiss' : une soirée est organisée le 05/12/2025.

5. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Marché hebdomadaire : le Conseil municipal valide la demande d'emplacement faite par Le Fromager Artisanal de la Dombes. L'entreprise sera présente à partir du 14/11/2025.

6. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Commission Culture du 23/10/2025 – Stephen GAUTIER

La commission a procédé à l'étude des demandes de subvention pour la culture et pour les manifestations. Compte tenu du budget prévisionnel restreint pour 2026, il a été décidé uniquement de maintenir les manifestations déjà existantes sur tout le territoire

7. COMPTE RENDU DE REUNION

AG de Bouchoux Condeissiat Basket du 09/10/2025 : Daniel MOREL rapporte qu'avec 237 licenciés, ce club est dixième de l'Ain en matière d'effectifs. Le budget annuel s'élève à 130 000 € et le club fêtera ses 80 ans d'existence en 2026. Un large débat a eu lieu pendant l'assemblée générale concernant le droit à l'image des enfants.

Comité Consultatif Communal des Sapeurs-pompiers volontaires du 20/10/2025 : Daniel MOREL et Michel VUGNON étaient présents. Les effectifs au SLIS de Condeissiat sont stables avec huit pompiers volontaires. Le corps recherche toujours des bénévoles. Aucune demande n'a été faite par les pompiers en matière d'équipements.

8. QUESTIONS DIVERSES

Commémoration du 11 novembre : un point est fait de l'organisation.

La séance est levée à 21h20